



Réforme des retraites : êtes-vous gagnant(e) ou perdant(e) ?

Nadine EGAULT

Jeudi 30 janvier 2025 de 10h à 11h

QUI SOMMES-NOUS ?



Nos métiers



LA FORMATION



LE CONSEIL



L'ÉDITION



À votre service
depuis 40 ans !



PROGRAMME

- 1. Mères de famille :** focus sur les questions spécifiques telles que les trimestres de majoration pour enfants, l'impact des congés parentaux, et la prise en compte des carrières réduites.
- 2. Périodes de chômage :** l'impact des périodes de chômage sur les droits à la retraite et les moyens de les valoriser dans les calculs.
- 3. Travailleurs indépendants ou libéraux ayant changé de statut :** décryptage des implications pour ceux ayant alterné entre statut salarié et indépendant.
- 4. Carrières longues :** les nouvelles conditions de départ anticipé, les critères à remplir et les stratégies pour optimiser ses droits de carrière longue.



Comprendre sa retraite

Tout d'abord, il faut créer votre compte retraite via France Connect ou France Connect + pour obtenir son relevé de carrière tous régimes :

Sur le moteur de recherche...



www.lassuranceretraite.fr

Connexion en cours sur l'Assurance retraite

Choisissez un compte pour vous connecter :



FranceConnect+ est la version de FranceConnect qui vous accompagne dans vos démarches les plus sensibles.

Aller dans « mes démarches »

Mes démarches pour **Préparer ma retraite** ▾

- Consulter ma carrière
- Obtenir mon âge de départ à la retraite
- Organiser mon départ avec Mon agenda retraite
- Estimer le montant de ma retraite
- Mettre à jour mon relevé de carrière
- Déclarer mes stages et travaux d'utilité collective (TUC)
- Simuler le coût d'un rachat de trimestres
- Demander une retraite de réversion
- Demander une aide à l'autonomie
- Suivre ma demande en cours
- Prendre ou gérer mon rendez-vous

Source : www.lassuranceretraite.fr

Aller dans « mes démarches »



L'Assurance retraite

L'Assurance retraite
Tél. : 39 60 (poste fixe)
09 71 10 39 60 (étranger/box/mobiles)
Prix d'un appel local
www.lassuranceretraite.fr

Total des trimestres

Salarié, Indépendant : 150

Total des points

Complémentaire indépendant (RCI) : 8
Valeur du point au 01/01/2024 : 1,327 €



Agirc-Arrco

Alliance Professionnelle Agirc-Arrco
TSA 56663
92621 GENNEVILLIERS CEDEX
PRO BTP
Tel : 0973 888 888 (appel non surtaxé)
www.probtp.com
www.agirc-arrco.fr

Total des points

10879,45
Valeur du point au 01/11/2024 : 1,4386 €



Ircantec

IRCANTEC
Internet : www.ircantec.retraites.fr
Téléphone : 02 41 05 25 26

Total des points

2
Valeur du point au 01/01/2024 : 0,54357 €

Source : www.lassuranceretraite.fr

L'estimation de l'ensemble des régimes obligatoires

Choisissez votre estimation

Vous avez le choix entre une estimation générée automatiquement à partir des informations connues de vos régimes de retraite et une estimation personnalisable (situation actuelle, passée et future modifiables).

Estimation rapide

Visualisez les différents âges de départ possibles en fonction des informations transmises par vos régimes de retraite.

[Voir mon estimation](#)

Estimation personnalisée

Personnalisez votre situation future (âges de départ, changement de statut, expatriation...) pour estimer au mieux votre montant de retraite.

[Personnaliser mon estimation](#)

Vous atteindrez le taux plein à l'âge de 65 ans.

En partant au **01/04/2029** avec **171 trimestres**, vous pourriez avoir droit à **3 558,25 €** bruts par mois et **160,83 €** bruts versés en une seule fois. Voici le détail de ces versements :

Détails par régime

L'Assurance retraite	171 trimestres	1 928,31 € bruts par mois
RCI	8 points	150,59 € Versement en une fois
Agirc-Arrco	14 688,38 points	1 629,94 € bruts par mois
Ircantec	2 points	10,25 € Versement en une fois

Télécharger l'application « Mon compte retraite » ou aller sur le site www.info-retraite.fr

C'est l'application mobile qui vous accompagne depuis votre premier job jusqu'au moment de demander votre retraite ! Et même lorsque vous serez retraité.



Que vous soyez retraité, futur retraité ou actif, l'application Mon compte retraite vous offre un accès simple, rapide et sécurisé à vos informations retraite.

**Télécharger l'application « Mon compte retraite »
ou aller sur le site www.info-retraite.fr**



Information Epargne retraite

Selon les informations transmises par les organismes de gestion de retraite supplémentaire, vous êtes bénéficiaire d'un ou plusieurs contrats d'épargne retraite. Vous en bénéficiez si vous, ou peut-être l'un de vos employeurs, avez cotisé de façon facultative auprès d'un ou plusieurs organismes privés pour bénéficier d'une retraite supplémentaire.

[En savoir plus](#)

Quels sont vos régimes de retraite ?

Pour un salarié du
secteur privé

Régime
complémentaire
AGIRC-ARRCO

● RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
agirc-arrco

Régime de base Sécurité Sociale
(CARSAT/CNAV)

SÉCURITÉ SOCIALE

**l'Assurance
Retraite**

Conditions d'ouverture de droits

Quand liquider vos droits à retraite ?

SANS PERTE DE DROITS
(sans décote)



A partir de l'âge d'ouverture de droits (âge légal)

à 62 ans si vous réunissez le nombre de TRIMESTRES requis

Passage à 64 ans

OU



À l'âge taux plein (67 ans)

quel que soit le nombre de trimestres validés

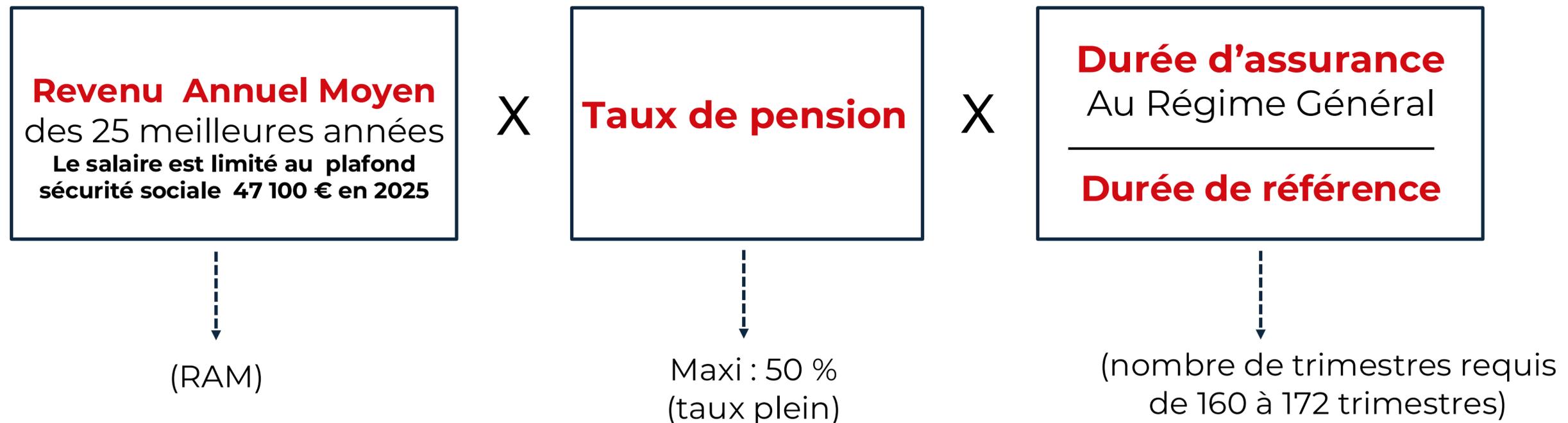
Sans changement

Quand pourrait-on liquider ses droits ?

Année de naissance	Âge légal (hors départs anticipés)	Durée d'assurance requise Réforme 2023
1960	62 ans	167 trimestres
1 ^{er} janvier – 31 août 1961	62 ans	168 trimestres
1 ^{er} septembre - 31 décembre 1961	62 ans et 3 mois	169 trimestres
1962	62 ans et 6 mois	169 trimestres
1963	62 ans et 9 mois	170 trimestres
1964	63 ans	171 trimestres
1965	63 ans et 3 mois	172 trimestres
1966	63 ans et 6 mois	172 trimestres
1967	63 ans et 9 mois	172 trimestres
1968	64 ans	172 trimestres
1969	64 ans	172 trimestres
1970	64 ans	172 trimestres
1971	64 ans	172 trimestres
1972	64 ans	172 trimestres
1973	64 ans	172 trimestres

Le calcul de la retraite de base

Objectif atteindre une retraite à taux plein soit :



$$43\,741\text{ €} \times 50\% = 21\,870,50\text{ €} / 12 = 1\,822,54\text{ €} - 9,1\% = 1\,656\text{ €}$$



Mères de famille

Focus sur les questions spécifiques telles que les trimestres de majoration pour enfants, l'impact des congés parentaux.



La prise en compte des enfants en termes de trimestres



Vous pouvez mettre à jour votre relevé de carrière sur le site www.lassuranceretraite.fr

ENFANTS NÉS OU ADOPTÉS AVANT LE 01/01/2010

Majoration
maternité

**4 trimestres attribués
à la mère**

Majoration
adoption

**4 trimestres attribués
à la mère**

Majoration
éducation

**4 trimestres attribués
à la mère***

*En cas de décès de l'enfant avant ses 4 ans, la mère bénéficie des 4 trimestres d'éducation.


**Nouveauté
réforme 2023**

Aller dans « mes démarches »



Pour les enfants nés ou adoptés avant le 1^{er} janvier 2010

Pour déclarer vos enfants, munissez vous :

- De votre livret de famille,
- et du numéro de sécurité sociale du père sauf si vous l'avez élevé seule pendant 1 an durant ses 4 premières années.



La prise en compte des enfants en termes de trimestres



Vous pouvez mettre à jour votre relevé de carrière sur le site www.lassuranceretraite.fr à partir des 4 ans de l'enfant.

ENFANTS NÉS OU ADOPTÉS À PARTIR DU 01/01/2010

Majoration
maternité

**4 trimestres attribués
à la mère**

Majoration
adoption

**4 trimestres attribués
à la mère**

Les parents décident du bénéficiaire
ou de la répartition des trimestres.

Majoration
éducation

**4 trimestres attribués à la
mère par défaut***

*En cas de décès de l'enfant avant ses 4 ans, la mère bénéficie des 4 trimestres d'éducation.
Les parents décident du bénéficiaire ou de la répartition des trimestres dans la limite de 2 trimestres.
Formulaire spécifique à remplir par les parents.


**Nouveauté
réforme 2023**

La prise en compte du congé parental

Congé parental d'éducation

→ **Majoration = durée effective du congé**

La durée du congé est décomptée de date à date par périodes de trois mois.



La majoration enfants n'est pas cumulable avec celle du congé parental !

L'assurance vieillesse des parents au foyer

- Sous conditions de ressources du ménage et suivant le type de prestations familiales, la CAF vous affine à la retraite.
- Cela peut notamment compenser des arrêts d'activité lors d'un congé parental par exemple.
- Ce sont des périodes cotisées avec un salaire fictif.

	2007	assurance vieillesse des parents au foyer régime général	4		4			16 772,00
--	------	---	---	--	---	--	--	-----------

Nouveauté réforme 2023 prise en compte de 4 trimestres au titre des carrières longues.

La majoration pour 3 enfants et plus

- Majoration pour enfants pour **le père et la mère.**

Enfants nés viables (y compris morts nés) ou les enfants élevés pendant 9 ans avant l'âge de 16 ans.

10 % pour 3 enfants et plus



Périodes de chômage

L'impact des périodes de chômage sur les droits à la retraite
et les moyens de les valoriser dans les calculs.



La prise en compte du chômage

Périodes de chômage (périodes assimilées)

- **Chômage indemnisé**

1 trimestre validé pour 50 jours de chômage.

- **Chômage non indemnisé**

Validation dans la limite :

- Pour la 1^{ère} période de chômage non indemnisé
 - Périodes antérieures au 01.01.2011 : un an
 - Périodes postérieures au 31.12.2010 : un an et 6 mois

Validation dans la limite d'un an ou 5 ans si 55 ans minimum et 20 ans de cotisation vieillesse tous régimes confondus.



On valide des périodes et non des montants ! Donc on est potentiellement pénalisé sur la moyenne de ses 25 meilleures années.

On obtient des points gratuits en AGIRC-ARRCO uniquement sur le chômage indemnisé.



Travailleurs indépendants ou libéraux ayant changé de statut

Décryptage des implications pour ceux ayant alterné entre
statut salarié et indépendant.



Carrières entre salariat et indépendant

Pour les indépendants il faut distinguer plusieurs types d'activité :

- **Artisans commerçants**

Ceux qui relèvent de « EX RSI : artisans , commerçants » : le **calcul de leur retraite est effectué comme une retraite du régime général**, les périodes cotisées apparaissent sur le relevé de carrière.

Pour une carrière mixte (ex-artisans et salariat régime général) on fait un seul calcul.
Application de la « LURA : Liquidation Unique des Régimes Alignés ».

Artisan 50 trimestres

Régime général 122 trimestres : $\text{revenu annuel moyen des 25 meilleures années} \times 50 \% \times 172/172$


**Nouveauté
réforme 2017**

Carrières entre salariat et indépendant

- **Pour les professions libérales :**

Ceux qui ont une activité de profession libérale (exemple : médecins , notaires .. et régime général) **chaque régime paiera sa quote** part suivant la règle de calcul de son régime.

Si l'assuré totalise le nombre de trimestres requis (172 au terme de la réforme) il n'aura pas de décote.

Exemple :

Profession libérale 50 trimestres : nombre de points X valeur du point X 1 (pas décote)

Régime général 122 trimestres : salaire annuel moyen des 25 meilleures années X 50 % X 122/172



Carrières longues

Les nouvelles conditions de départ anticipé, les critères à remplir et les stratégies pour optimiser ses droits de carrière longue.



Le cas de départ anticipé « carrières longues »

Si vous avez commencé à travailler jeune, et que vous avez eu une carrière longue, vous pourriez être concerné(e) par un départ anticipé et obtenir votre retraite :

- **À partir de 58 ans** Si vous avez commencé avant 16 ans ;
- **À partir de 60 ans** : Si vous avez commencé avant 18 ans ;
- **A partir de 60/62 ans** : Si vous avez commencé avant 20 ans ;
- **À partir de 63 ans** : si vous avez commencé avant 21 ans (pour la génération née à partir de 1965).

Nouveauté
réforme

Pour cela, il faut notamment :

- Avoir cotisé 5 trimestres avant la fin de l'année de vos 16, 18 ou 20, 21 ans selon les cas (4 trimestres suffisent si vous êtes né(e) au cours du dernier trimestre d'une année) ;
- Et réunir un nombre minimum de trimestres qui proviennent principalement des périodes cotisées.

On tient compte

Des « réputées cotisées »

4 trimestres de chômage indemnisé sur l'ensemble de la carrière

4 trimestres de service national

4 trimestres de maladie ou accident de travail maladie professionnelle

Tous les trimestres de maternité

Nouveautés réforme 2023

4 trimestres de périodes d'assurance vieillesse des parents au foyer

les rachats pour les périodes d'apprentissage (tarif préférentiel 4 trimestres maximum 1 578 € pour 1 trimestre)

Nouveauté
réforme



QUESTIONS / RÉPONSES



Actualités retraite

Réforme des retraites :
régime général et
complémentaire,
conséquences pour le
salarié et l'entreprise

The screenshot shows the GERESO website interface. At the top, there is a navigation bar with the GERESO logo and menu items: 'Secteur privé', 'Fonction publique', 'Solutions', 'Vous êtes', 'Ressources', and 'Blog'. Below the navigation bar, there is a breadcrumb trail: 'Accueil > Retraite et protection sociale > Retraite des salariés > Régimes de retraite > Formation Actualités retraite'. The main heading is 'Formation - Actualités retraite' with a subtitle 'Réforme des retraites : régime général et complémentaire, conséquences pour le salarié et l'entreprise'. There are several badges: 'Réf. ACTR', 'Actualité', 'Best GERESO', and 'Top avis clients'. A rating of 4.6/5 with five stars is displayed. Below the heading, there is a tabbed interface with 'Inter' and 'Intra' tabs. The 'Inter' tab is active, showing details: 'Durée: 2 jours', 'Voir les dates et lieux', and 'Prix HT' with a list of options: 'Formation seule (1 825 €)', 'Option "E-ressource" (199 €)', 'Option "Expertise" (240 €)', and 'Option "Veille" (330 €)'. There are buttons for 'S'inscrire' and 'Télécharger le programme'. At the bottom of the tab, there is a 'Nous contacter' button. Below the main content area, there is a section titled 'Objectifs' with a sub-heading 'Analyser les incidences RH de la réforme en cours, notamment sur la gestion des carrières.'

www.gereso.com/ACTR

MERCI À VOUS !



Gardons le contact :
formation@gereso.fr

